

# Les aides-soignant(e)s en région Centre

- Danièle GASTOU
- Directeur des soins

Conseillère technique régionale  
DRASS Centre

1ère journée régionale des aides-soignants - jeudi 10 décembre 2009 - Blois

# **Des compétences en réponse aux besoins de la population**

# La région Centre

- **2 519 567 habitants** (INSEE au 1er janvier 2006)  
dont  
    243 687 de plus de 75 ans  
    368 013 .....en 2030

Aujourd'hui

16 000 ?

aides-soignant(e)s

30 %

des 50 000 professionnels de santé :

- AS : 12 468
- AMP : 1875
- AP : 625
- ASH : 4 693
- IDE : 15 217
- médecins : 6 763
- kiné : 1 833

# Mais de qui, de quoi parlons-nous ?

- des personnes ?
- des professionnels ?
- des diplômés ?
- du métier ?
- de l'exercice ?
- du statut ?
- de la fonction ?
- du poste de travail ?

# Profil des personnes AS

- 91 % de femmes  
age moyen : 40 ans  
niveau de diplôme (en 2002) :
  - CAP /BEP : 60%
  - BAC : 13 %
  - BAC et plus : 7,5 % ( DARES 2002 )
- ancienneté moyenne : 12, 3 années
- temps partiels en secteur public : 1 532 sur 7 853 soit 20%  
( SAE 2 008)

# Un dénombrement incomplet

1ère journée régionale des aides-soignants - jeudi 10 décembre 2009 - Blois



# Des lieux d'exercice diversifiés

12 468 dont

- **secteur sanitaire et médico social :**
  - 55% dans les établissements hospitaliers ( 6 802 )
  - 41% en EPHAD ( 5 143 )
  - 4% en secteur “ handicapés ”( 523 )

(SAE 2008-EHPA2007-ES 2006)

- **secteur “ aide à domicile ”**
  - 150 et plus ?

(observatoire branche “aides à domicile”assoc.

et organismes employeurs privés à but non lucratif 2008)

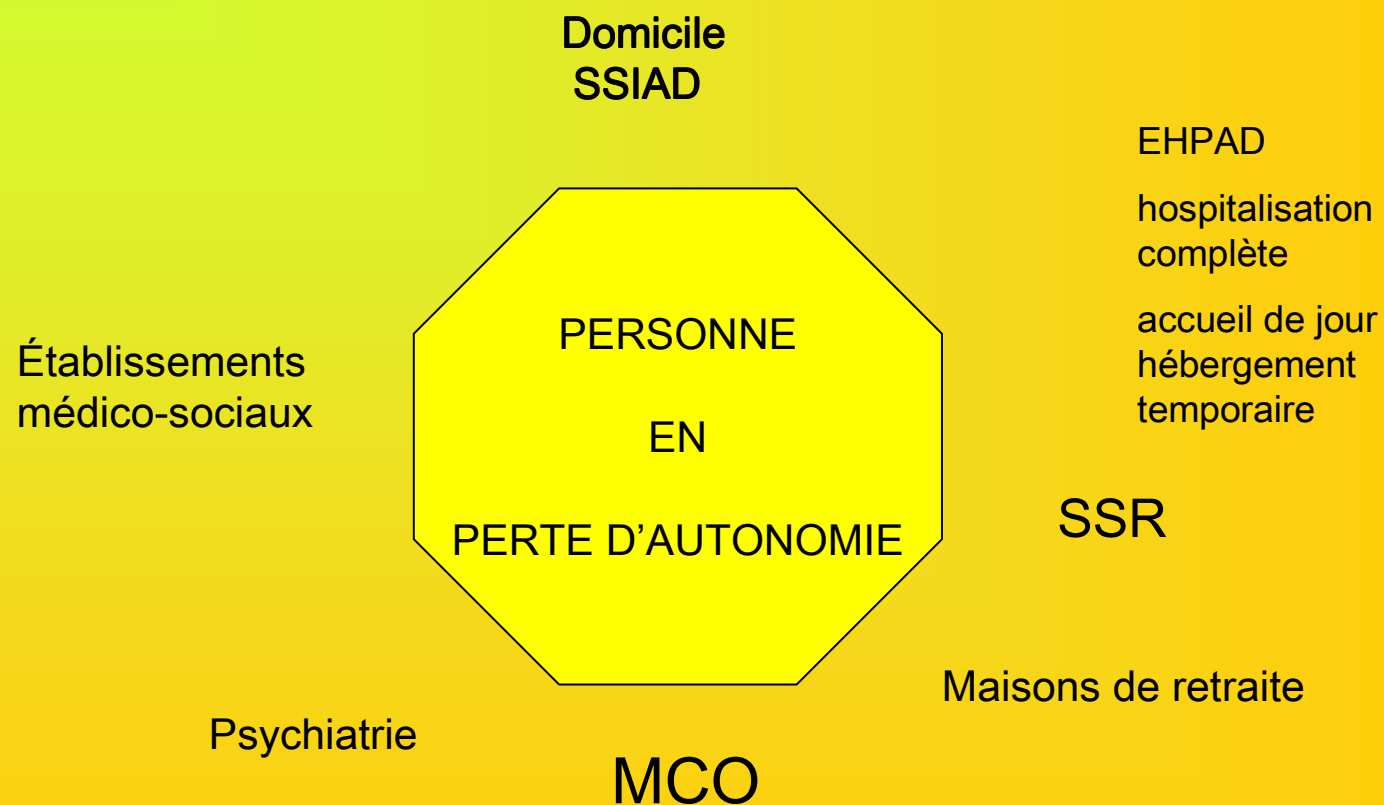
# Des lieux d'exercice diversifiés

**84 %** en secteur **public** (8 790)

**16 %** en secteur **privé** (1 671)

(SAE 2008 as ap amp)

# Des lieux d'exercice diversifiés

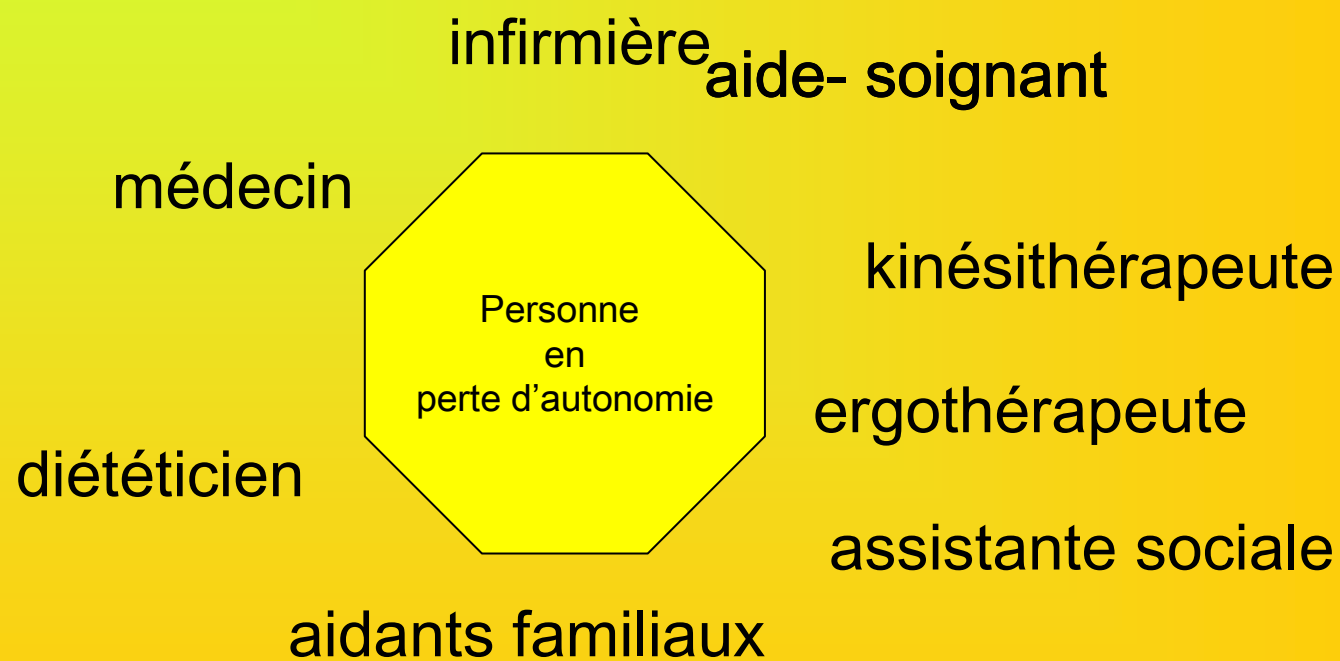


# Un exercice juridiquement identifié

article R4311-4 du Code de la Santé Publique :

“Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, l’infirmier ou l’infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d’aides-soignants, d’auxiliaires de puériculture ou d’aides médico- psychologiques qu’il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation. Cette collaboration peut s’inscrire dans le cadre des protocoles de soins infirmiers mentionnés à l’article R.4311-3.”

# Un travail d'équipe



# Perspectives

- Loi HPST : territoires de santé,.....
- Plans de Santé Publique :  
Alzheimer, santé mentale, douleur, soins palliatifs,  
cancer, maladies chroniques,.....
- Recommandations de bonnes pratiques  
professionnelles : bientraitance,.....

# Une déclinaison régionale

- PRIAC

Programme Interdépartemental  
d'Accompagnement des handicaps et  
de la perte d'autonomie

- SROS

Schéma Régional d'Organisation  
Sanitaire

# Le vieillissement de la population

Les plus de 75 ans:

- 226 806 en 2005
- 368 013 en 2030



# Une professionnalisation à poursuivre

Dans les établissements pour personnes âgées  
(publics et privés) en 2007

18 349 salariés :

- 6 107 ASH
- 5 143 AS
- 1 556 IDE
- 373 AMP

# Des créations d'emploi

- **secteur personnes âgées**

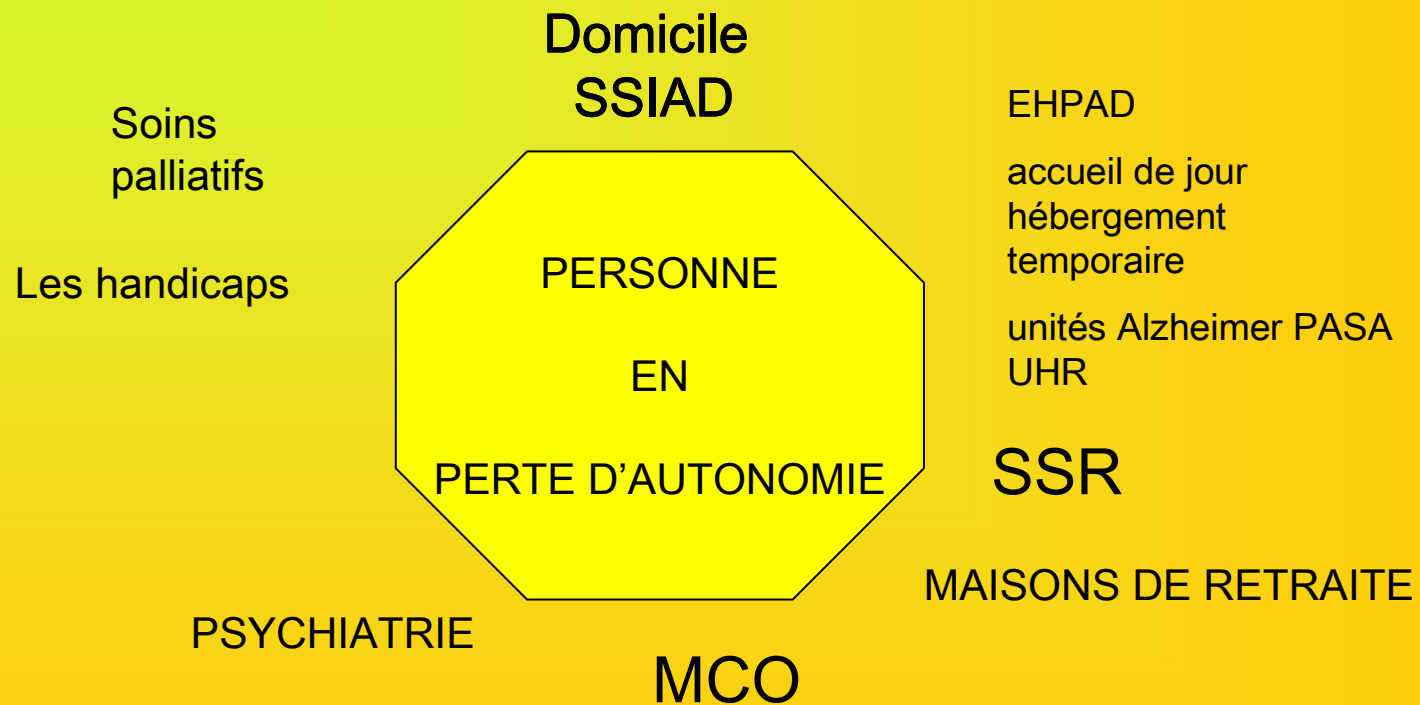
(PRIAC 2009-2013)

**149 IDE**

**498 AS**

**75 AMP**

# Des secteurs d'activités à investir



# Des compétences complémentaires

- Assistant de gérontologie
- .....

# Un bel avenir

- Des besoins tout au long du parcours de vie
- Des compétences reconnues
- Des complémentarités à explorer
- Des champs d'exercice en évolution et à investir.